



# Droit d'alerte UIPRM LE VOTE DE LA HONTE !



## FO CFDT CGC VOTENT AVEC LA DIRECTION LA LEVÉE DU DROIT D'ALERTE !

**La CGT avait déposé un droit d'alerte pour Danger grave et imminent dès le 16 Mars.**

Grace à notre droit d'alerte la direction de l'UIPRM a dû adapter les mesures de sécurité pour une meilleure prise en compte de la santé des salariés.

Néanmoins la direction refuse toujours de limiter les interventions des techniciens aux seules activités indispensables à la nation (Bloc A) avec les EPI adéquats (Masque FFP2, gants, liquide hydro alcoolique, surchaussure, charlotte, lunette.)

Lors du dernier CSSCT UIPRM le 3 Avril, quelle ne fut pas notre surprise et notre colère de voir voter, sur demande de la directrice, les syndicats CFDT FO et CGC pour la levée du droit d'alerte !!! Ces «partenaires sociaux» porteront la même responsabilité que la direction s'il advenait malheur à un salarié de l'UIPRM ou de la sous-traitance !  
**Les techniciens apprécieront...**

**Rejoignez un syndicat qui lutte pour la santé des salariés !**

### REJOINDRE LA CGT

Nom - Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Mail : .....  
Téléphone : .....

Bulletin de syndicalisation à remettre à un·e représentant·e CGT ou à renvoyer à :  
CGT Télécoms 13 - QVS  
55, avenue de la Roses // 13013 Marseille // cgt.telecoms13@orange.fr

